

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 mars 2018	N° 2018-172

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 mars 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2018-172

**Projet de renouvellement urbain du quartier Carriet phase 2 - Participation à l'étude du projet urbain -
Décision - Autorisation**

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Préambule / contexte

Situé au nord de Lormont, le secteur de Carriet intermédiaire est retenu par l'Etat au label de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le cadre du contrat de Plan Etat – Région. Il présente la particularité d'être au cœur d'un quartier pris en compte dans le premier programme national de renouvellement urbain, mais de n'avoir pas été traité dans ce cadre. Faisant face à des difficultés sociales fortes, il est également confronté à une forme de fracture causée par l'intervention spectaculaire réalisée dans les secteurs environnants entre les années 2003 et 2011 (démolitions/reconstructions d'ampleur, création d'équipements, etc).

De manière à engager une véritable dynamique sur ce secteur d'habitat social, plusieurs études ont été menées depuis 2010, permettant de consolider la stratégie urbaine partagée par les principaux acteurs du projet.

La réalisation de l'ensemble de ces travaux a permis de disposer d'un plan guide actualisé en 2012 et d'une esquisse de programme.

L'objectif est dorénavant d'approfondir ces études pour consolider le programme aujourd'hui au stade d'esquisse et prendre en compte :

- les nouveaux projets en cours à proximité,
- les orientations stratégiques inscrites dans le Plan stratégique local élaboré à la suite du projet de renouvellement urbain de Carriet,
- l'inscription du projet dans le parc des coteaux, véritable parc naturel urbain avec un enjeu de continuité du fil vert,
- des enjeux de mobilité au vu des contraintes actuelles,
- des enjeux de peuplement et d'habitat pour ce quartier,
- la programmation d'équipements publics spécifiques comme la piscine sur le haut Carriet.

Au regard de cet objectif, la ville de Lormont a lancé un appel d'offres afin de désigner un groupement d'études dont la tâche est d'actualiser le projet urbain sur le secteur. Au terme de cette consultation, c'est l'agence GRAU qui a été retenue en tant que lauréate.

2. Les enjeux du projet urbain

Lors du plan guide de 2012, les principaux enjeux urbains identifiés dans le cadre de l'étude étaient les suivants :

- développer un parc immobilier diversifié et attractif,
- conforter et compléter l'offre existante d'équipements,
- développer les mobilités et améliorer le cadre de vie.

Dans le cadre de l'actualisation du plan guide, il s'agit de compléter ces enjeux par :

- transformer ce secteur en véritable éco-quartier,
- définir une stratégie habitat et peuplement,
- définir une programmation d'équipement public.

3. La mission d'actualisation du projet urbain et son financement

La mission d'actualisation du projet urbain attribuée à l'équipe GRAU a un calendrier d'exécution portant sur 30 mois.

Cette mission se décline de la manière suivante :

En phase 1 :

- actualisation du plan guide.

En phase 2 :

- élaboration du programme d'espaces publics,
- élaboration du programme d'équipements publics,
- élaboration d'un cahier de prescriptions urbaines architecturales et paysagères.

Le total de l'étude est de 207 225 € HT.

Les principaux partenaires impliqués dans ce projet de renouvellement urbain étant la ville de Lormont, Bordeaux Métropole et Domofrance, unique bailleur social du quartier, il est proposé le plan de financement suivant (en € HT) :

DEPENSES	RECETTES
	Ville : 69 075
	Bordeaux Métropole : 69 075
Etude : 207 225	Domofrance : 69 075
TOTAL HORS TAXES : 207 225	TOTAL : 207 225

Pour mémoire, la délibération n°2017-005 du 27 janvier 2017, actant l'avenant aux contrats de codéveloppement en matière de politique de la ville, arrêta le principe de la participation financière de la Métropole à cette étude, à hauteur prévisionnelle de 80 000€. Les résultats de l'appel d'offres ayant abouti à un montant de marché inférieur au prévisionnel, la subvention proposée par la présente délibération est réajustée au prorata de la répartition initiale.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions des articles L5217-1 et L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015-750 du 27 novembre 2015 adoptant le règlement d'intervention en faveur de la politique de la ville,

VU la délibération n°2017-005 du 27 janvier 2017, actant l'avenant général aux contrats de codéveloppement en matière de politique de la ville,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'actualisation du projet urbain est un préalable nécessaire au renouvellement urbain du quartier Carriet,

DECIDE

Article 1 : une participation financière de Bordeaux Métropole à la mission d'actualisation du projet urbain du quartier de Carriet est accordée à la ville de Lormont pour un montant de 69 075 € HT correspondant à un tiers de la dépense totale hors taxes,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de participation financière au bénéfice de la ville de Lormont,

Article 3 : l'imputation des crédits correspondants est assurée au chapitre 204 article 2041411 – fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame CHAZAL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 11 AVRIL 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 11 AVRIL 2018	le Vice-président,
	Monsieur Jean TOUZEAU